



Charte d'engagement solidaire

Cette charte permet aux donateurs, étudiantes et étudiants qui s'engagent auprès de StudHelp de le faire en toute connaissance de cause. C'est un contrat d'engagement moral réciproque, entre les donateurs qui souhaitent apporter leur soutien aux étudiants et les bénéficiaires qui souhaitent bénéficier de ce parrainage. La charte définit le contexte, les droits et obligations de chacun et les modalités de mise en œuvre.

StudHelp est une association créée en 2021 qui a pour but de lutter contre la précarité alimentaire des étudiant(e)s dans toute la France en mettant en relation étudiant(e)s dans le besoin et donateurs qui souhaitent aider par des dons alimentaires. Par dons alimentaires, il peut s'agir d'un panier repas, un paquet de pâtes, de boîtes de conserve ...etc.

ENGAGEMENT DES DONATEURS

Le parrainage proposé par StudHelp s'inscrit dans une démarche d'entraide respectueuse et non intrusive. Il ne s'agit pas d'une relation d'assistance contraignante, mais d'un accompagnement libre, fondé sur la confiance et la bienveillance.

À ce titre, il est demandé aux donateurs :

- *De respecter le rythme, la situation et les limites de l'étudiant(e), sans exercer de pression, quelle qu'elle soit (personnelle, relationnelle ou matérielle)*
- *De maintenir une relation appropriée, centrée sur le cadre du parrainage StudHelp*

Liberté et équilibre de la relation

Le parrainage repose sur un engagement libre des deux parties :

- *L'étudiant(e) est libre de répondre, d'accepter ou non une proposition de rencontre*
- *Il ou elle peut mettre fin à la relation à tout moment, sans justification*
- *Le donateur peut également interrompre son engagement librement*

Sécurité et responsabilité

StudHelp veille à offrir un cadre sécurisant pour l'ensemble des personnes impliquées.

- *Tout comportement inapproprié, déplacé ou contraire aux valeurs de l'association pourra entraîner l'interruption immédiate de la mise en relation*
- *Les bénéficiaires sont invités à signaler toute situation inconfortable ou problématique à l'association*
- *StudHelp se réserve le droit de suspendre ou supprimer un profil en cas de non-respect de la charte*

Au-delà de l'aide alimentaire, le parrainage peut aussi être l'occasion de créer un lien humain simple, dans le respect de chacun. Ce lien reste entièrement facultatif et doit toujours s'inscrire dans une relation saine, respectueuse et équilibrée.



Charte d'engagement solidaire

Cette charte permet aux donateurs, étudiantes et étudiants qui s'engagent auprès de StudHelp de le faire en toute connaissance de cause. C'est un contrat d'engagement moral réciproque, entre les donateurs qui souhaitent apporter leur soutien aux étudiants et les bénéficiaires qui souhaitent bénéficier de ce parrainage. La charte définit le contexte, les droits et obligations de chacun et les modalités de mise en œuvre.

StudHelp est une association créée en 2021 qui a pour but de lutter contre la précarité alimentaire des étudiant(e)s dans toute la France en mettant en relation étudiant(e)s dans le besoin et donateurs qui souhaitent aider par des dons alimentaires. Par dons alimentaires, il peut s'agir d'un panier repas, un paquet de pâtes, de boîtes de conserve ...etc.

ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES & ÉTUDIANTS

L'étudiante ou l'étudiant qui s'inscrit sur la plateforme doit être conscient que le citoyen qui lui apporte son aide vient à lui avec beaucoup de bienveillance et sans jugement.

Engagements du Bénéficiaire :

À exprimer ses besoins alimentaires et préférences de manière claire et honnête.

À respecter les engagements pris avec le donateur, notamment en ce qui concerne les horaires de récupération des dons, ainsi que répondre à son donateur.

À faire preuve de courtoisie et respect envers le donateur pour sa générosité et son soutien.

À ne demander aucune aide sous forme d'argent au donateur.

À accepter le désengagement que pourrait décider le donateur, sans besoin de justification

À utiliser les produits alimentaires reçus de manière responsable, en évitant le gaspillage et en les conservant correctement.

À informer le donateur ou Studhelp en cas de changement de situation ou de besoins alimentaires, notamment en cas d'allergies ou de restrictions alimentaires.

À respecter la confidentialité des informations personnelles du donateur et à ne pas les divulguer à des tiers.

À utiliser les ressources fournies de manière responsable.